



Armes à feu et prises d'otage

Par osnas

Bonjour, j'ai quelques petites questions concernant l'approvisionnement d'armes à feu et la mise en place d'une prise d'otage.

Je cherche à savoir si réaliser une prise d'otage comme dans la série "La casa de Papel" est réalistiquement envisageable (j'insiste : uniquement au niveau théorique, je ne compte en aucun cas réaliser un tel crime ou me procurer des armes à feu).

Si solution trouvée, je souhaite la partager sur certains médias, uniquement à titre informatif ou de divertissement, et je préviendrais le potentiel public des peines encourues. Pour résumer, je ne souhaite pas faire l'apologie des actes nommés précédemment, uniquement présenter une potentielle stratégie efficace. Est-ce illégal ? Si oui, quelle peine puis-je risquer ?

Pour ce qui concerne les armes à feu, est-ce légal de citer un endroit où s'en procurer (sans aller trop dans les détails : uniquement citer l'arme, sa catégorie et son calibre, et non un tutoriel pour mettre un supprimeur, par exemple.), ici, le "deep web". Je ne préciserais pas comment y accéder ni le site utilisé.

Merci d'avance